

La lettre des administrateurs salariés d' ENEDIS

Lettre n°21 – juin 2023

« La prise de fonction des administrateurs salariés élus lors du scrutin de novembre a eu lieu officiellement au Conseil de surveillance de février, en plein conflit sur la réforme des retraites. Nous sommes pleinement intervenus à partir de celui d'avril. »



Isabelle Chevalier



Renaud Pict Mahy

Conseil de Surveillance d'avril 2023

Nous souhaitons la bienvenue à Marie Christine Aulagnon.

À la suite du départ annoncé de Corine Fau, Directrice Finances, Immobilier, Assurances, le dernier Conseil de Surveillance a confirmé l'arrivée de Marie-Christine Aulagnon, nouvelle Directrice Finances Achats Assurances au Directoire d'Enedis. Nous avons voté en faveur de l'arrivée de Madame Aulagnon et nous lui souhaitons bonne chance et pleine réussite dans ses missions à un moment où les enjeux financiers sont particulièrement tendus.

Madame Aulagnon peut s'appuyer sur une expérience riche. Directrice de l'audit interne du groupe EDF jusqu'alors, Marie-Christine Aulagnon a exercé plusieurs postes à responsabilité dont la direction financière de Dalkia France. Le Conseil de Surveillance a par ailleurs reconduit les huit administrateurs EDF sortants, ainsi que Sébastien Justum, administrateur au titre de l'APE et Xavier Pintat, administrateur désigné par l'Etat pour représenter les collectivités locales.

Enedis champion du monde des smart grids : une belle reconnaissance pour l'entreprise.

Pour la 2^{ème} fois consécutive, Enedis vient de se voir attribuer le prix du distributeur le plus « smart » au monde par le Smart Grid Index qui évalue la performance des smart grids dans le monde. Ce prix reconnaît les compétences de l'entreprise en matière d'innovation et récompense le travail des équipes de la Direction Technique.

Un développement inédit pour Enedis qui nécessite des compétences

En 2020, l'entreprise prévoyait que 51% des effectifs auraient quitté Enedis d'ici 2035. A voir comment la loi sur les retraites fera évoluer ce chiffre, mais l'ordre de grandeur est bien là. Or, dans le même temps, les besoins de compétences sont énormes pour accompagner les évolutions liées à la transition énergétique.

Des besoins quantitatifs tout d'abord et l'on peut se féliciter que le dernier PMT ait infléchi les trajectoires ; l'entreprise a en effet annoncé en début d'année 2600 recrutements en 2023, dont 1400 CDI.

Des besoins qualitatifs ensuite. La DRHTS et la Direction de la Stratégie ont engagé un travail de prospective pour évaluer les compétences dont l'entreprise aurait besoin à horizon 2035. « Comment Enedis doit-elle adapter les profils et les compétences des collaborateurs pour être au rendez-vous des attentes dans 10 ans : plus de digital, un volume soutenu, des exigences de qualité et de professionnalisme, plus de diversités de clients, plus artificielle, plus sociétales, des besoins de cohésion sociale et des territoires, plus de rigueur contractuelle, ... ? ».

La réflexion, indispensable à ce moment de rupture de l'activité de l'entreprise est rassurante sur la prise en compte des enjeux humains au plus haut niveau de l'entreprise. La création, le 20 mars dernier des *écoles des réseaux pour la transition énergétique* s'inscrit dans cet objectif de « recruter en quantité et en qualité ».

Le dossier présenté ne contenait aucun chiffrage des besoins mais nous avons obtenu un accord de principe sur une présentation de la politique industrielle de l'entreprise au cours d'un prochain CS.



Mais des inquiétudes réelles pour la pérennité de notre modèle d'activité

Les attaques régulières de syndicats d'électricité, appuyés par des juristes dont la raison d'être est la disparition du monopole de la distribution d'électricité doivent nous alerter. Ne minimisons pas les attaques qui chaque jour un peu plus égratignent le modèle français de la distribution d'électricité. Le contentieux en cours avec le syndicat francilien, le SIPPAREC, constitue à cet égard une alerte sérieuse.

L'entreprise Enedis doit être d'autant plus vigilante que ses résultats (1,4 Mds € en 2021) sont contestés au regard du niveau des investissements et des besoins du réseau. C'est l'objet du rapport présenté par Stéphane Baly en 2022. Le Syder (syndicat du Rhône) s'appuie sur ces arguments pour suspendre la signature du contrat de concession.

Un article de l'hebdomadaire *Le Point* interroge d'ailleurs « EDF (comprendre Enedis) fait-il les poches des collectivités ? ». Entre les mécanos avortés de type Hercule, le montant des dividendes versés à la maison mère et le vieillissement des réseaux de distribution d'électricité, les syndicats d'électricité (propriétaires des réseaux de distribution d'électricité) posent des questions légitimes qu'Enedis ne peut ignorer.

Isabelle Chevalier et Renaud Piot-Mahyer